

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Acquisition de la piscine
Jean Bouin.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/18

Date d'affichage :
11/12/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Lionel BAS suppléant de M. Guy DAMBRE, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Au terme de l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2003 la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin est compétente en matière d'équipements de loisirs à vocation ludique et/ou natatoire.

Cependant, à ce jour elle n'a pas la qualité de propriétaire ; la commune lui mettant à disposition cet équipement depuis 2003.

Aussi et eu égard à l'ampleur des travaux qui vont prochainement être engagés par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et selon le code général de la propriété des personnes publiques, un accord préalable est intervenu avec la Ville de Saint-Quentin pour que soit régularisée cette situation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition au prix d'UN EURO (1 €) symbolique la piscine Jean BOUIN, assise sur les parcelles cadastrées section BP n°453 et 492 situées à SAINT-QUENTIN, pour une superficie totale de 14 662 m² ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la commune de Saint-Quentin ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20181127-44237A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/18

Publication : 11/12/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Note de synthèse

Acquisition de la piscine Jean Bouin

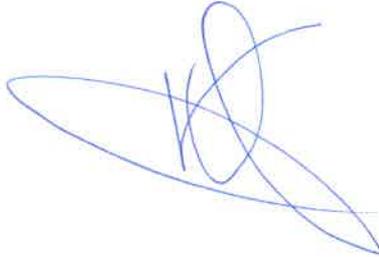
Au terme de l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2003 la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est compétente en matière d'équipements de loisirs à vocation ludique et/ou natatoire.

Cependant, à ce jour elle n'a pas la qualité de propriétaire ; la commune lui mettant à disposition cet équipement depuis 2003.

Aussi et eu égard à l'ampleur des travaux qui vont prochainement être engagés par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, un accord préalable est intervenu avec la Ville de Saint-Quentin pour que soit régularisée cette situation.

L'acquisition aura lieu à l'euro symbolique.

Karine ABRASSART



Sources :

Cadastre © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2015)

Édition le : 29/10/2018

Par : js.brisson

